



Nouveauté dès le 1er janvier 2022: La confirmation des missions d'interprétation en langue des signe sera digitale – La signature des formulaires ne sera plus nécessaire.

Fondation procom

Mesdames, Messieurs,

A partir du 1er janvier 2022 la Fondation procom va introduire un nouveau système informatique. Sur le plan interne cela conduira à l'harmonisation de nombreuses étapes de travail. Nous avons donc le plaisir de vous informer ici sur les modifications vous concernant en tant que donneur d'ordre, client ou organisme qui finance les coûts.

Voici ce qui change:

- Jusqu'à maintenant, vous avez toujours confirmé la durée de la mission d'interprétation en signant le formulaire "Récapitulatif de la mission d'interprétation sur place pour le calcul des indemnités".
- Dès le 1er janvier 2022 le formulaire en question **ne** sera plus utilisé. Cela veut dire qu'au terme du mandat, l'interprète ne demandera plus votre signature.

Voici ce qui est nouveau:

- Au lieu de la signature vous recevrez, après l'exécution de la mission d'interprétation, un mail ayant pour objet "*Rapport de mission*". Dans celui-ci figurent toutes les informations concernant la mission effectuée (lieu, date, temps d'intervention, etc.).
- Après avoir reçu le "*Rapport de mission*", vous aurez la possibilité de nous faire parvenir dans un délai de 7 jours ouvrables d'éventuelles questions ou incertitudes.
- Si, dans le délai fixé, nous n'avons **aucune** réaction de votre part, nous en déduisons que nous pouvons vous facturer la mission selon le "*Rapport de mission*".

Voici ce qui reste inchangé:

- La demande pour l'intervention d'un interprète s'effectue comme jusqu'ici sur le site internet procom au moyen du formulaire prévu à cet effet.
- Ensuite le service compétent vous envoie par mail une confirmation de votre demande et la confirmation de la mission dès que l'interprète a été désigné.

Nous restons à disposition pour plus d'informations: verwaltung@procom-deaf.ch.

Fondation procom

Glossaire

- *Confirmation de réception*: Confirmation de la demande parvenue (**par mail, comme auparavant**)
- *Confirmation de mission*: Confirmation de la mission d'interprétation (**par mail, comme auparavant**)
- *Récapitulatif de la mission d'interprétation pour le calcul des indemnités*: Vieux formulaire avec signature (**ne sera plus utilisé dès le 1er janvier 2022**)
- *Rapport de mission*: Récapitulatif de la mission d'interprétation effectuée et bases pour la facturation (**désormais par mail, au lieu de la "signature"**)